



Pas de courrier de fin contrat

Par **creolia**, le **12/05/2008 à 16:03**

je travaille dans une mairie depuis trois ans demi et l'équipe municipale à changé depuis mars 2008 ,mon contrat est arrivé à son terme depuis le 5 mai 2008 .rnJe suis en congé maladie et mon service enregistre mes arrêts.rnJe n'ai pas reçue de courrier me confirmant le non renouvellement de mon contrat de travail, par contre au mois de février la DRH m'avait confirmé par téléphone qu'un nouveau contrat était en cours et j'ai appris que l'élu refuse de signer.rnrnEst que je suis en droit de reprendre mon poste à ma guérison?rnrnmerci!

Par **frog**, le **12/05/2008 à 16:13**

[citation]Je n'ai pas reçue de courrier me confirmant le non renouvellement[/citation]rnDans la mesure où la date de fin du contrat était connue d'avance, une seconde notification par courrier n'est pas nécessaire.rnrn[citation]la DRH m'avait confirmé par téléphone qu'un nouveau contrat était en cours[/citation]rnS'il faut comprendre par là qu'il a été envisagé de vous employer de nouveau, cela n'engage pas pour autant votre employeur.rnrn[citation]j'ai appris que l'élu refuse de signer.[/citation]rnIl n'y a donc pas de nouveau contrat de travail, puisqu'aucune des parties -ni votre employeur ni vous- n'avez signé quoi que ce soit.rnrn[citation]Est que je suis en droit de reprendre mon poste à ma guérison?[/citation]rnHélas non, puisque vous n'avez pas de contrat de travail.